



*Direction Générale des Services*

*Tél. 03 20 66 58 24*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,  
Le 21 novembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 15 novembre 2024 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

-----

*Nombre de conseillers en exercice : 33  
Délibération affichée en mairie le 28 novembre 2024*

-----

**PRESENTS**

Francis VERCAMER, Maire,

Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Saïd LAOUADI, Adjoints au Maire,

Thérèse NOCLAIN, Etienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES**

Jean-Adrien MALAIZE ayant donné procuration à Pascal NYS  
Sabine HONORE ayant donné procuration à Blandine LEPLAT  
Rafik BZIOUI ayant donné procuration à Francis VERCAMER



**DEL/2024/DG/108**  
**POLICE MUNICIPALE MUTUALISEE**  
**RENOUVELLEMENT DE CONVENTION**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération DEL/2023/DG/145, le Conseil Municipal a accepté de renouveler la convention de mutualisation de la police municipale avec les villes de Forest sur Marque, Lannoy, Leers et Toufflers.

Quelques précisions étant à apporter à cette convention, notamment au niveau du Centre de Visionnage Urbain, il convient de la modifier.

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale du 12 novembre 2024,

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention matérialisant la mutualisation de la police municipale ainsi que tous les actes et documents à intervenir dans le cadre de cette convention.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

